



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.88
26 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUATRE-VINGT-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 22 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. SHAH NAWAZ (Pakistan)
(Vice-Président)

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité
internationales et initiatives de paix [21]

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX (A/40/737-S/17549)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je propose que la liste des orateurs désirant intervenir au cours du débat consacré à ce point soit close cet après-midi à 17 heures. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'invite les représentants qui désirent participer au débat à s'inscrire sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

Mme ASTORGA (Nicaraqua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous nous réjouissons de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos talents de diplomate, vos connaissances, la fermeté avec laquelle vous défendez les principes qui sous-tendent l'Organisation des Nations Unies nous donnent l'assurance que nos débats seront menés à bien et qu'ils contribueront de façon positive à la cause de la paix et de la stabilité dans le monde. Nous accordons également une extrême importance au fait que c'est le représentant de l'Espagne qui préside cette série de réunions consacrées à l'examen de la situation en Amérique centrale.

La question intitulée "La situation en Amérique centrale : menaces à la paix et à la sécurité internationales et initiatives de paix", dont nous abordons l'examen aujourd'hui en cette instance, revêt une importance particulière pour mon pays, pour la région de l'Amérique centrale, pour l'Amérique latine, pour les Caraïbes et pour la communauté internationale tout entière. C'est la troisième année que, à l'initiative du Nicaragua, l'Assemblée générale consacre en plénière son attention à la situation en Amérique centrale. C'est la troisième année que nous exprimons l'inquiétude que nous causent l'évolution de la situation dans notre région et les dangers qu'elle représente pour la paix mondiale.

Ma délégation voudrait pouvoir déclarer aujourd'hui devant cette assemblée de représentants du monde entier que la situation actuelle en Amérique centrale se rapproche de la paix et que la démocratie, la coexistence pacifique, la fraternité, la coopération et les échanges entre nos pays sont aujourd'hui une réalité. Elle aimerait pouvoir se déclarer pour le moins optimiste et dire que, si les problèmes ne sont pas encore réglés, nous nous rapprochons néanmoins d'un accord.

Mme Astorga (Nicaragua)

Mon gouvernement aimerait pouvoir déclarer que mon pays est finalement parvenu à un accord avec les Etats-Unis sur la base du respect mutuel; mon pays aimerait pouvoir dire qu'il n'y a plus rien à craindre en Amérique centrale, que nos peuples sont respectés et qu'ils sont souverains, que nous sommes indépendants et que nous nous acheminons sur la voie de la consolidation d'une région démocratique, libérée de la présence militaire étrangère. J'aimerais pouvoir dire que l'Amérique centrale est devenue une zone de paix, une zone démilitarisée, une zone neutre; mon pays aimerait pouvoir envisager l'avenir avec confiance et voir la paix, le développement, la démocratie, la coexistence pacifique, la pluralité et le respect mutuel, la fraternité et la coopération exister au profit de nos cinq pays, peuples et gouvernements.

Mais tel n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous ne pouvons que déclarer que la situation dans notre région non seulement ne s'est pas améliorée mais que, cette année, elle s'est détériorée de façon dramatique. Aussi avons-nous le devoir de parler sans ambigüité, d'exprimer nos préoccupations, de décrire la situation qui règne dans la région, d'évoquer les perspectives de développement et la responsabilité historique qui incombe aux Etats-Unis, aux pays de l'Amérique centrale, à Contadora, au Groupe d'appui, à l'Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'à la communauté internationale de trouver rapidement une solution aux problèmes auxquels nos peuples sont en butte et qui menacent la paix mondiale. Nous avons également le devoir de définir la part de responsabilité qui nous revient et pourquoi.

Chacun sait fort bien que le Nicaragua, pays petit, pauvre, fier, souverain et non aligné, est victime depuis plus de quatre ans d'une agression politique, militaire et économique de la part de la superpuissance de notre hémisphère.

Ce n'est un secret pour personne que l'actuel Gouvernement américain s'emploie à détruire la révolution populaire sandiniste au Nicaragua, qu'il essaie, par la force, de détourner mon peuple de la voie démocratique qu'il s'est choisie, voie de liberté acquise au prix de nombreuses années de lutte dans des conditions extrêmement difficiles.

Ce n'est pas un secret non plus que le Président des Etats-Unis et les représentants officiels du gouvernement de ce pays estiment qu'il n'y aura pas de paix en Amérique centrale tant que ne sera pas détruit le processus démocratique et révolutionnaire qui existe au Nicaragua. Ce n'est pas davantage un secret que, tout récemment, le Sous-Secrétaire à la défense pour les affaires de l'Amérique latine, Fred C. Ikle, a déclaré clairement et sans détour que :

Mme Astorqa (Nicaragua)

(L'orateur cite en anglais)

"Si une aide n'est pas fournie aux forces démocratiques maintenant, un futur gouvernement pourrait être amené à recourir directement à la force."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Les Etats-Unis non seulement ont créé une armée de mercenaires qu'ils entraînent, financent, conseillent et dirigent mais voudraient en outre que nous considérions ces mercenaires comme des interlocuteurs valables pour régler ce qu'ils appellent le problème du Nicaragua, normaliser les relations entre nos pays et réaliser la paix comme par enchantement dans la région de l'Amérique centrale.

Le Congrès des Etats-Unis a approuvé en 1985 un crédit de 27 millions de dollars d'"aide humanitaire" pour ses mercenaires; il a décrété un embargo commercial contre notre pays; il a donné carte blanche au Gouvernement américain actuel pour doter ses forces mercenaires d'un matériel de communications; il a autorisé la Central Intelligence Agency (CIA) à partager ses renseignements avec ces forces et, le 19 courant, il y a trois jours à peine, la Chambre des représentants a approuvé à la majorité un projet de loi autorisant le Gouvernement américain à livrer des avions, des hélicoptères, des camions ou des vedettes et d'autres types de véhicules à la contre-révolution, encore qu'elle déclare que tout cela ne peut être utilisé pour des transports de troupes ou de matériel.

Mme Astorqa (Nicaragua)

Mais alors dans quel but? Serait-ce que les mercenaires auraient l'intention de faire du tourisme en Amérique centrale? Et nul n'ignore non plus que le Gouvernement des Etats-Unis cherche une approbation pour l'obtention de crédits afin d'apporter une aide militaire directe à ses terroristes. Cette autorisation n'est d'ailleurs que de pure forme car des fonds ont toujours été attribués à ces forces malgré l'interdiction expresse du Congrès des Etats-Unis.

Cette guerre illégale et immorale a déjà coûté fort cher au Nicaragua : 3 652 morts, 4 039 blessés, 7 582 orphelins de guerre, 240 000 Nicaraguayens sans abri et 5 232 personnes enlevées. Un bilan de la contre-révolution fait apparaître que 11 000 personnes ont perdu la vie du fait de l'action des Etats-Unis contre mon pays; quant aux pertes financières, elles se chiffrent à environ 1,5 milliard de dollars.

Dans ses relations avec le Nicaragua, l'actuel Gouvernement des Etats-Unis se comporte au mépris total de l'ordre juridique international; il viole systématiquement la Charte des Nations Unies, la Charte de l'Organisation des Etats américains et d'autres traités internationaux. Les Etats-Unis se sont arrogés le droit de modifier par la force ce qui, selon eux, constitue une menace à leurs prétendus intérêts stratégiques. Aujourd'hui, tout semble indiquer que l'Administration américaine ait recours à une nouvelle théorie sur la non-intervention et le non-recours à la force, à savoir qu'une superpuissance n'a pas à tenir compte de ces notions et se réserve le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de tout pays si, selon sa vision des choses, cette situation lui apparaît non démocratique ou contraire à ses intérêts. C'est ainsi que lorsqu'un pays situé dans ce qu'elle estime être sa zone naturelle d'influence entend prendre ses propres décisions, ce pays est alors l'objet d'une agression. Tels sont les fondements de la politique suivie par les Etats-Unis à l'égard du Nicaragua et de l'Amérique centrale.

Je me permettrai donc de poser la question suivante : où va mener cette théorie? Que représente les 40 années d'existence de l'Organisation? Qu'advient-il des pays faibles qui cherchent leur identité, leur indépendance, leur souveraineté, leur autodétermination? Allons-nous revenir à la loi de la jungle? Ou revenir à l'âge de pierre dans les relations internationales? Serait-ce une application moderne de la théorie d'Einstein sur la relativité?

Mme Astorqa (Nicaragua)

A l'évidence, cette théorie et son application représentent un danger non seulement pour le Nicaragua et pour l'Amérique centrale mais pour tous les pays et compromettent tous les processus de changement qui interviennent dans un monde en constante évolution.

Mon pays, mon peuple ne défendent pas seulement leurs propres droits; nous défendons également le droit de tous les peuples de choisir librement leur propre destin. Nous défendons l'ordre juridique international et les droits de la civilisation.

Nous avons encore présent à l'esprit le discours prononcé par le président Ronald Reagan, le 24 octobre dernier, du haut de cette tribune. Dans ce discours, il a parlé de paix, de respect, de la non-utilisation de la force, de l'application de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et, en même temps, il s'est de nouveau engagé à apporter un appui et une aide inconditionnels aux groupes terroristes qui agressent mon pays.

Dès lors, de quelle paix veulent parler les Etats-Unis? De quelle démocratie veut parler le président Reagan? Quel respect des droits d'autrui veut-il invoquer?

La crise actuelle de l'Amérique centrale a ses sources dans l'injustice historique qu'ont subie nos peuples. Elle est due au manque d'espace politique interne qui a empêché de modifier de façon pacifique cette situation d'injustice. Elle est due également à l'ingérence étrangère, toujours accrue, dans les affaires intérieures des Etats, à l'agression contre mon pays et mon peuple, à la présence militaire des Etats-Unis, plus massive que jamais dans la région, à leur refus d'accepter la réalité politique que le Nicaragua représente depuis juillet 1979, à la situation économique dramatique, tragique, de nos peuples, à l'utilisation de la force pour tenter de faire pression sur la volonté du peuple, au non-respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination des peuples : en un mot, elle est due à la violation du droit international. Il n'est donc pas juste de dire que ce conflit est le fruit de l'affrontement Est-Ouest.

Les pays qui constituent le Groupe de Contadora se sont efforcés de trouver des formules pour une solution à la crise en Amérique centrale. Ces pays ont déployé d'énormes efforts dans cette noble et importante tâche et, en outre, ils ont récemment été rejoints par le Groupe d'appui de Contadora constitué par l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Pérou. Cette initiative de paix latino-américaine sans précédent a bénéficié de l'appui enthousiaste de la communauté internationale, notamment de l'appui, tout théorique, de l'actuel Gouvernement des Etats-Unis.

Mme Astorga (Nicaragua)

Aujourd'hui, Contadora et le Groupe d'appui expriment la volonté de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ils représentent le non-interventionnisme, ils représentent le respect du droit international et du dialogue bilatéral et régional pour régler les différends. Tel est Contadora, telles sont l'Amérique latine et les Caraïbes, dont le message de paix signifie que notre région n'est pas disposée à rester indifférente face à l'intervention étrangère et au recours à la force. Telle est la force de Contadora; telle est notre force.

L'initiative de Contadora est guidée par des principes fort clairs, de même qu'est fort claire sa perception des causes de la crise en Amérique centrale. Ces principes sont les suivants : solution politique du conflit par le dialogue et la négociation, non-utilisation ou menace d'utilisation de la force, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, interdiction de la présence militaire sous toutes ses formes dans la région, démocratie interne, non-utilisation d'un territoire pour mener une agression contre d'autres Etats, garantie de sécurité pour chacun des pays de la région, pluralité des systèmes sociaux, coexistence pacifique.

Cependant, et bien que les Etats-Unis affichent constamment leur enthousiasme, leur appui à Contadora, c'est en réalité leur politique de force dans la région qui a empêché de réaliser un accord juste et honorable qui aurait permis d'instaurer la paix dans notre région tourmentée.

Mme Astorqa (Nicaragua)

Si la volonté politique du Gouvernement américain actuel n'évolue pas en ce qui concerne le Nicaragua et la région d'Amérique centrale, il y aura peu de chance de parvenir à un accord. Si les États-Unis n'acceptent pas de reprendre le dialogue bilatéral avec mon gouvernement afin de normaliser nos relations, s'ils continuent de refuser un dialogue sérieux et constructif avec le Nicaragua, s'ils continuent de vouloir imposer des conditions préalables, s'ils veulent que nous acceptions leurs mercenaires comme parties aux négociations, s'ils continuent de rechercher la dissolution de notre nouvelle assemblée nationale librement élue, s'ils insistent pour que le groupe de mercenaires exerce des pressions et finisse par renverser notre gouvernement et s'ils continuent à boycotter le processus de Contadora, il n'y aura pas de paix en Amérique centrale.

Tant que les États-Unis persisteront dans leur volonté de méconnaître la Cour internationale de Justice, tant qu'ils penseront que le droit international est un mécanisme auquel on peut avoir recours à discrétion pour servir ses propres intérêts, les peuples d'Amérique centrale, eux, continueront à en subir les conséquences.

Notre position, répétons le, est la suivante : la solution des conflits en Amérique centrale passe d'abord et de toute nécessité par un accord entre mon gouvernement et le Gouvernement des États-Unis sur la façon de mettre fin à la guerre brutale d'agression qui a été imposée au peuple du Nicaragua. Cet accord implique logiquement l'engagement formel de ce gouvernement d'abandonner à jamais cette politique de guerre contre notre pays. Pour éliminer les facteurs de tension et de conflit en Amérique centrale, il faut mettre fin à la présence militaire étrangère dans la région sous toutes ses formes, démanteler les bases militaires, faire partir tous les conseillers militaires, retirer toutes les troupes étrangères et interdire les manoeuvres militaires étrangères. Il est indispensable que l'Amérique centrale devienne une zone de paix, libre de toute ingérence étrangère et de toute présence militaire étrangère.

J'affirme ici la volonté de mon peuple et de mon gouvernement de persévérer dans la recherche de la paix. Cependant, tant que la paix ne sera pas établie, nous revendiquons le droit, en tant que peuple et nation, de chercher et d'obtenir les moyens militaires nécessaires pour garantir la défense efficace de notre souveraineté, de notre intégrité territoriale, de notre droit sacré à la vie et à l'autodétermination.

Mme Astorga (Nicaragua)

Ce n'est pas le Nicaragua qui a été un facteur de déstabilisation en Amérique centrale; ce n'est pas le Nicaragua qui viole le droit international; ce n'est pas le Nicaragua qui a bloqué le processus de Contadora; ce n'est pas le Nicaragua qui agresse ses voisins; ce n'est pas le Nicaragua qui fait la guerre aux Etats-Unis; ce n'est pas le Nicaragua qui décrète des embargos économiques et prend des mesures coercitives, contre les Etats-Unis ou tout autre pays; ce n'est pas le Nicaragua qui pose des mines dans les ports, des Etats-Unis ou d'autres pays; ce n'est pas le Nicaragua qui élabore et applique des manuels de terreur pour assassiner les dirigeants politiques de gouvernement ou des civils innocents. Mais c'est bien le Nicaragua qui s'est adressé à la Cour internationale de Justice pour dénoncer l'agression des Etats-Unis; c'est bien le Nicaragua qui a saisi le Conseil de sécurité de la question de la situation au Nicaragua; c'est bien le Nicaragua qui, au niveau régional, a montré qu'il était disposé à engager des négociations pour la solution pacifique des différends; c'est bien le Nicaragua qui a appuyé de façon constructive le processus de Contadora et qui a même cherché à le renforcer; c'est bien le Nicaragua qui a cherché un dialogue bilatéral et régional pour trouver une solution aux problèmes; c'est bien le Nicaragua qui a proposé aux pays voisins des patrouilles communes par air, par terre et par mer; mais c'est bien le Nicaragua qui a indiqué qu'il était entièrement disposé à créer, conjointement avec ses voisins, des zones neutres de sécurité sous supervision internationale dans les zones frontalières afin d'éviter une plus grande détérioration de la situation; et c'est bien le Nicaragua qui, inlassablement, a demandé la reprise des entretiens bilatéraux avec les Etats-Unis afin de normaliser ses relations avec ce pays dans le cadre du respect mutuel.

Le Nicaragua, aujourd'hui comme hier, est toujours disposé à faire régner la paix; aujourd'hui comme hier, il affirme son attachement à la paix; aujourd'hui comme hier, nous sommes disposés à examiner et à mettre au point des formules et des mécanismes bilatéraux dans le cadre du processus de Contadora pour que nos peuples en Amérique centrale réalisent leur plus grande aspiration : la paix.

Enfin, qu'il me soit permis de renouveler l'appel déjà lancé par le Président du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra, au président Ronald Reagan, dans cette même enceinte, le 21 octobre 1985.

Mme Astorqa (Nicaragua)

"Aussi, du haut de cette tribune, le Nicaragua lance un appel au Gouvernement des Etats-Unis pour que, en appliquant scrupuleusement les normes de coexistence pacifique entre les Etats consacrées dans la Charte, ils cessent leur politique d'agression contre le Nicaragua en faisant savoir, durant cette commémoration, qu'ils sont disposés à respecter la souveraineté et le droit à l'autodétermination d'un petit pays; qu'ils sont disposés à respecter l'ordonnance provisoire du 10 mai 1984 de la Cour internationale de Justice et à reconnaître la juridiction de cet organisme des Nations Unies, et qu'ils sont disposés à arrêter la guerre contre le Nicaragua et à déclarer la paix." (A/40/PV.42, p. 13/15)

Ainsi, que cette grande puissance montre que, lorsqu'elle parle de paix, elle parle vraiment de paix et non de guerre; lorsqu'elle parle d'accord, elle ne parle pas d'affrontement, mais du strict respect du droit international.

Le Nicaragua, lui, est disposé à trouver les voies d'un accord; il est disposé à continuer à lutter pour la paix. Là-bas, au Nicaragua, nous continuerons de lutter pour défendre notre droit élémentaire à la vie; là-bas, au Nicaragua, nous continuerons de lutter pour ce qui nous paraît juste; nous continuerons de lutter pour la démocratie; nous continuerons de poursuivre notre objectif de libération; nous continuerons de suivre une politique de non-alignement; nous continuerons de défendre la cause de la paix dans le monde; nous continuerons à être solidaires avec les peuples palestinien, namibien, sud-africain et avec tous les peuples du monde qui luttent pour leur autodétermination. Au Nicaragua, nous continuerons à construire des écoles, des centres de santé, des coopératives; nous continuerons à donner la terre à nos paysans; nous continuerons à défendre au prix de notre sueur et de notre sang les droits à la vie, à la paix, à la justice, à la liberté et le droit international; nous continuerons à lutter pour notre peuple et pour le respect des principes de notre organisation.

Nous savons que nous ne sommes pas seuls dans cette lutte et que nos principes sont les mêmes que les vôtres. Nous avons la certitude historique que la raison, la sagesse, la loi l'emportent toujours sur la force et la déraison.

Nous sommes sûrs que la paix en Amérique centrale sera un jour réalité.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation à vous voir présider les travaux de l'Assemblée avec l'habileté qui a caractérisé votre carrière diplomatique fructueuse.

Au nom du peuple et du Gouvernement mexicains, j'exprime notre profonde solidarité avec le peuple et le Gouvernement colombiens à l'occasion de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz et de la tragédie qu'il a entraînée. Les Mexicains qui subissent encore dans leur chair les conséquences du tremblement de terre survenu en septembre dernier ne peuvent éviter de partager sincèrement la douleur du peuple colombien. Mon gouvernement a déjà envoyé dans la région de la catastrophe toute l'aide possible. Nous sommes persuadés que le peuple et le Gouvernement colombiens surmonteront ces moments douloureux avec la vigueur et la dignité qui leur sont propres.

Pour la troisième fois consécutive, l'Assemblée générale examine la situation qui règne en Amérique centrale, ce qui traduit le profond désir de la communauté internationale de trouver une solution négociée et diplomatique aux conflits qui opposent des peuples frères.

Un an s'est écoulé depuis l'adoption par consensus de la résolution 39/4. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prend note de l'élaboration de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale en tant qu'instrument juridique fondamental propre à établir les bases de la coexistence régionale. Dans cette résolution, l'Assemblée demande à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora. De même, dans cette résolution, l'Assemblée demande à tous les Etats, notamment à ceux qui ont des liens et des intérêts dans la région, de respecter les buts et principes de l'Accord de Contadora. Ainsi l'Assemblée, dans cette résolution, exprime un appui universel et sans réserve aux démarches réalisées par le Groupe de Contadora en faveur de la paix.

La recherche d'un accord régional entre les gouvernements de l'Amérique centrale s'est heurtée à des difficultés diverses. La communauté internationale a constaté que ces démarches de paix se développent dans un climat où depuis un an se produisent fréquemment des incidents, des ingérences, des menaces, des pressions et des représailles qui affectent la région. De même, la course aux armements, la

M. Moya Palencia (Mexique)

présence militaire étrangère et l'utilisation de la force dans le dessein de renverser des gouvernements légitimes ont entravé manifestement la détente régionale.

Les déclarations de bonne volonté et d'appui aux démarches diplomatiques sont allées de pair avec des actes qui sont contraires à l'esprit qui préside aux démarches de paix et qui de plus sapent la paix dans la région et retardent la conclusion d'accords entre les Etats.

En 1985, un vide politique a failli se produire lorsque les diverses voies vers le dialogue, qui avaient été ouvertes avec patience et dévouement en 1984, ont été bloquées du moins momentanément. Aux difficultés auxquelles se heurtait le processus de Contadora, pour des raisons que ne justifiait pas toujours l'arrêt des négociations d'ensemble, s'est ajoutée la suspension du dialogue de Manzanillo entre le Gouvernement des Etats-Unis et celui du Nicaragua. Parallèlement, le dialogue tendant à mettre fin au conflit armé en El Salvador s'est heurté à de nouveaux obstacles et a été paralysé.

C'est compte tenu de ces difficultés que le Groupe de Contadora a poursuivi ses efforts en vue d'aboutir à la négociation d'un accord régional qui concilierait les préoccupations fondamentales des Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Les diverses réunions tenues cette année se sont orientées vers cet objectif. Néanmoins, des facteurs extérieurs au Groupe de Contadora, qui ne pouvaient cependant qu'influencer ses démarches, ont menacé de faire obstacle à tout progrès sur le fond. La nécessité de négocier en juin dernier a revêtu une importance accrue à mesure que s'aggravaient les relations bilatérales entre le Costa Rica et le Nicaragua à la suite de divers incidents de frontière.

Face à l'aggravation dangereuse et progressive de la situation générale, le Groupe de Contadora a décidé de donner un nouvel élan à son action diplomatique. Pour cette raison, les ministres des affaires extérieures de Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, à leur réunion des 21 et 22 juillet dernier, ont convenu d'un ensemble de mesures liées entre elles, reconnaissant que la solution de la crise en Amérique centrale exigeait des mesures prises à différents niveaux. Tout en annonçant l'intention de relancer les négociations de l'Accord de Contadora, ils ont invité les Gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua à entamer un dialogue afin de trouver dans le cadre du processus de négociations du Groupe de Contadora

M. Moya Palencia (Mexique)

des solutions effectives et durables aux tensions qui les opposent dans la zone frontière. Il a été reconnu une fois de plus que le dialogue et l'entente entre les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua constituent un facteur important dans les efforts de pacification régionale.

En ce qui concerne l'Accord, tout au long de l'année une tâche ardue et complexe a été menée afin de rapprocher les positions et d'obtenir de nouveaux points de convergence entre les gouvernements d'Amérique centrale. Le travail intense ainsi réalisé a permis de remettre les 12 et 13 septembre dernier aux gouvernements d'Amérique centrale un projet final d'Accord de Contadora relatif à la paix et à la coopération en Amérique centrale.

Le document tient compte des observations présentées par les gouvernements d'Amérique centrale et des propositions qui, de l'avis du Groupe de Contadora, devraient permettre d'aboutir à des accommodements justes et équitables. Il s'agit d'un ensemble cohérent et ordonné d'accords qui permettraient de jeter les bases d'une coexistence fondée sur la confiance politique et la bonne foi.

La concertation d'un accord d'ensemble a pour objet fondamental de répondre fidèlement aux exigences de stabilité et de coopération dans la région, dans le cadre de relations fondées sur les normes de coexistence internationale et la reconnaissance des intérêts légitimes de tous les Etats.

Ce qui est en cause en Amérique centrale est la validité des principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention. Le respect scrupuleux est une condition minimale et indispensable à la solution de la crise.

L'Accord de Contadora reconnaît que la paix ne dépend pas seulement de la solution des différends entre les Etats de la région mais aussi de la stabilité interne fondée sur le pluralisme, du renforcement des institutions démocratiques, de la promotion du processus authentique de réconciliation nationale en cas de divisions profondes à l'intérieur de la société, de la mise au point de procédures électorales et du respect et de la protection des droits de l'homme.

M. Moya Palencia (Mexique)

Pour cette raison, l'Accord comprend des engagements d'ordre interne que les gouvernements centre-américains assument souverainement et conformément au principe de l'autodétermination des peuples.

Nous devons le répéter à nouveau : aucun Etat, si puissant soit-il, n'a le droit de décider de l'évolution politique que, selon lui, devraient suivre les autres Etats. Qui plus est, la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force dans le but de déstabiliser des gouvernements légitimes est une condition essentielle à la pacification de la région. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 562 (1985), a affirmé, entre autres, le droit inaliénable des Etats de la région de choisir librement leur système politique et économique sans ingérence étrangère et a demandé instamment à tous les Etats de s'abstenir de prendre des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques à l'encontre des Etats de la région.

A la réunion qu'ils ont tenue conjointement les 12 et 13 septembre 1985, les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale ont décidé de convoquer une réunion de plénipotentiaires d'une durée de 45 jours à partir du 7 octobre, afin d'examiner exclusivement les questions relatives à la limitation et à la réduction des armements, aux manoeuvres militaires et au mécanisme d'exécution et de surveillance des engagements contenus dans l'Accord, ainsi que des questions d'exécution liées à son application et à son entrée en vigueur. De même, les ministres ont estimé que les négociations portant sur les autres questions visées dans l'Accord sont achevées.

L'Accord de Contadora reconnaît le droit de tous les Etats à la sécurité sur une base d'équilibre et de réciprocité. A aucun moment, l'on n'a prétendu placer l'une quelconque des parties dans une situation désavantageuse. Ainsi, au cours des négociations, on a mis l'accent, en particulier, sur la nécessité de garantir l'application simultanée des engagements et un équilibre adéquat de prestations et de contre-prestations. Il n'est pas superflu de signaler que les questions inscrites à l'ordre du jour des négociations font intervenir, à des degrés divers, chacune des parties, car la viabilité de tout accord dépend de la volonté politique des parties de se faire mutuellement des concessions qui protègent, en même temps, leur sécurité et leurs intérêts légitimes.

Comme on le sait, deux questions ont été au centre des négociations ces dernières semaines : la course aux armements et les manoeuvres militaires internationales.

M. Moya Palencia (Mexique)

S'agissant de la première question, depuis 1983, on a reconnu, dans la Liste des objectifs, la nécessité d'arrêter la course aux armements sous toutes ses formes. La limitation et la réduction des armements faisaient partie des questions débattues au cours des négociations et furent reprises, comme on s'en souviendra, dans la version révisée de l'Accord de Contadora du 7 septembre 1984. Il faut ne pas oublier que la méthode suivie par le Groupe de Contadora a pris en compte les divers aspects de la crise centre-américaine et que, par conséquent, aucun des engagements précis de l'Accord ne peut être envisagé isolément. Chacun des accords en matière de sécurité se distingue non seulement par sa portée concrète mais également par sa relation avec l'ensemble des accords, tant dans leurs aspects opérationnels qu'en ce qui concerne leur entrée en vigueur simultanée.

C'est ainsi qu'il est opportun de signaler que l'Accord de Contadora évoque très clairement les forces irrégulières, l'un des aspects centraux de la crise centre-américaine, et énonce une série d'engagements parfaitement clairs interdisant tout type d'appui à ces forces.

Le fait pour les parties d'assumer leurs obligations mettra fin aux activités de ces forces qui se servent du territoire d'un Etat pour lancer des actes de déstabilisation contre un Etat voisin; l'une des principales sources de tension dans la région serait ainsi éliminée.

La présence militaire étrangère, facteur négatif contribuant au conflit régional, a été l'une des préoccupations principales des négociations depuis 1983, d'où la nécessité de conclure des accords en ce qui concerne les manoeuvres militaires, bases, installations et conseillers militaires étrangers. L'on ne peut ignorer que si la course aux armements s'est intensifiée ces dernières années, il en a été de même de la présence militaire étrangère. En diverses occasions, on a observé une accumulation de forces sans précédent dans la région. Le déroulement quasi permanent d'exercices militaires et la création d'une infrastructure pouvant être utilisée pour des opérations militaires de grande envergure, tout en se répercutant sur les équilibres stratégiques, accentuent la méfiance et empêchent tout esprit de compromis.

Le fait d'appuyer les 22 points de Contadora évoqués fréquemment signifie que l'on appuie l'interdiction de la présence militaire étrangère. Afin de garder la région à l'abri des querelles de l'affrontement Est-Ouest et de promouvoir une sécurité régionale authentique, l'on doit également reconnaître que l'élimination

M. Moya Palencia (Mexique)

de cette présence peut s'appliquer généralement à toutes les situations et non pas exclusivement à un Etat déterminé alors que des exceptions seraient tolérées pour les autres.

Les propositions du Groupe de Contadora rejoignent cette préoccupation fondamentale. Voilà pourquoi, dans le but de préserver un équilibre raisonnable des forces dans la région, elles établissent un lien entre l'interdiction de manoeuvres internationales, qui supposent la participation de forces armées étrangères dans le territoire des Etats d'Amérique centrale, et l'entrée en vigueur des limites maximales convenues entre les parties en matière d'armements.

Malgré les obstacles auxquels ils se sont heurtés, les efforts déployés depuis 1983 par le Groupe de Contadora ont abouti, sans aucun doute, à des résultats certainement positifs. Grâce à ces efforts, on a institué un mécanisme de dialogue et de négociation qui a pu être maintenu pendant toute cette période. Outre qu'il est à l'origine de l'élaboration de l'Accord et qu'il a facilité, à divers moments, la solution de situations conjoncturelles, dont l'aggravation aurait pu conduire à un conflit généralisé, le Groupe de Contadora a contribué à élargir le consensus international quant aux risques que représente le conflit en Amérique centrale et la nécessité qui en découle, pour les parties, de parvenir à des accords politiques, avec l'appui des Etats qui ont des intérêts et des liens dans la zone.

La communauté internationale a manifesté clairement son appui aux démarches en faveur de la paix. Au cours de cette année, la formation du Groupe dit de soutien, composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay, a montré que la solution pacifique de la crise centre-américaine, sur la base des principes qui sous-tendent notre action, est une cause latino-américaine. Il y a quelques jours, une deuxième réunion des ministres des relations extérieures des pays membres de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal, ainsi que de leurs homologues des Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, s'est tenue à Luxembourg. La tenue de cette réunion ainsi que les progrès réalisés montrent la validité de la thèse défendue par nos pays, à savoir que les origines de la crise résident au sein de la société centre-américaine. La situation économique et sociale des pays de la région ne cesse de s'aggraver et, bien que des efforts importants et précieux soient déployés en faveur de la démocratisation, il ne saurait y avoir de développement stable sans pacification de la région.

M. Moya Palencia (Mexique)

La force du Groupe de Contadora a résidé dans le fait que, sur la base des principes fondamentaux du droit international, il a pu constituer une instance appropriée pour l'examen de la crise en Amérique centrale. Ceux qui souhaitent l'échec des négociations dans le cadre du Groupe de Contadora souhaitent aussi l'échec d'une solution négociée de la crise en Amérique centrale. Nous connaissons les raisons historiques qui ont conduit les pays d'Amérique latine à prendre une initiative latino-américaine sans équivalent dans notre histoire récente. Aujourd'hui, nous réaffirmons la validité des buts et principes de cette initiative.

Nous ne saurions minimiser l'importance des progrès accomplis à ce jour. La négociation de l'Accord a rendu possible un consensus sur un grand nombre d'engagements. La présente discussion se limite à des questions précises. Nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre les négociations et souhaitons qu'elles aboutissent à un accord sur les questions en suspens.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, j'ai le plaisir d'informer les membres de l'Assemblée que le Mexique, de concert avec la Colombie, le Panama et le Venezuela, a décidé de présenter un projet de résolution à l'Assemblée.

Le projet de résolution, outre qu'il souligne à nouveau l'importance que revêtent dans la région les principes fondamentaux du droit international, prie instamment les gouvernements d'Amérique centrale de poursuivre, avec l'aide du Groupe de Contadora, les négociations sur des questions en suspens afin d'aboutir à un accord qui permette la signature dans les plus brefs délais de l'Accord de Contadora sur la paix et la coopération en Amérique centrale et facilite son entrée en vigueur. Le projet de résolution prie instamment les Etats qui ont des liens et des intérêts dans la région d'appuyer résolument les initiatives de paix et de s'abstenir de toute activité politique, économique ou militaire susceptible d'entraver les objectifs de l'Accord de Contadora.

Nous sommes convaincus que la pacification de l'Amérique centrale exige non seulement un accord multilatéral et global tel que reflété dans cet accord, mais le règlement des différends bilatéraux, notamment entre les Etats frontaliers. Les négociations régionales ne doivent pas retarder la solution de problèmes qui affectent particulièrement les pays voisins. C'est pourquoi le projet demande à tous les pays de la région d'entamer des pourparlers en vue d'aboutir à des solutions efficaces et durables avec l'appui du Groupe de Contadora.

M. Moya Palencia (Mexique)

De même, le projet exprime notre conviction que le règlement des différends bilatéraux entre les Etats de la région et d'autres Etats ayant des liens et des intérêts dans cette région peut contribuer sensiblement au renforcement des initiatives de paix. Aussi les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua sont-ils invités à reprendre le dialogue qu'ils avaient entamé en 1984 de façon qu'ils puissent s'entendre sur la manière de relancer fondamentalement les négociations régionales. Cette démarche est conforme à l'appel lancé par le Conseil de sécurité lui-même, lorsqu'il a adopté la résolution 562 (1985).

En outre, le projet de résolution prie le Secrétaire général, conformément aux résolutions 530 (1983) et 562 (1985) du Conseil de sécurité, de le tenir informé de l'évolution de la situation en Amérique centrale et de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa quarante et unième session, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution. Enfin, le projet propose l'inscription de cette question à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

Nous sommes convaincus qu'une fois encore, l'Assemblée appuiera pleinement ce projet de résolution.

La gravité que revêt la situation en Amérique centrale exige des mesures urgentes. Il est nécessaire de mettre un terme à la violence et à la destruction qui entravent toute possibilité de développement en Amérique centrale. Il est urgent de prendre en considération les besoins de larges secteurs de la population qui sont aujourd'hui déplacés soit à l'intérieur de leur pays, soit à l'extérieur.

Le recours à la force non seulement serait parfaitement inacceptable, mais compromettrait, peut-être de façon irréversible, la situation dans la région.

Le Mexique continuera de faire tout son possible pour éviter qu'une telle chose ne se produise. Nous réaffirmons, en cette occasion, notre volonté politique indéfectible de prêter notre concours au règlement pacifique de la crise en Amérique centrale.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est, une fois encore, saisie du problème de la situation en Amérique centrale, qui menace la paix et la sécurité internationales et les initiatives de paix, un problème né d'injustices socio-économiques internes graves et des luttes qui en ont découlé pour une participation politique, sociale et économique au processus démocratique des pays en cause.

M. Moushoutas (Chypre)

Il y a deux ans, l'Assemblée a adopté par consensus la résolution 38/10, relative à la situation en Amérique centrale, dans laquelle elle réaffirme le droit de tous les pays d'Amérique centrale de décider librement de leur propre avenir, sur les plans politique, économique ou social, et condamne les "actes d'agression dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats de la région". L'Assemblée exprime "son appui le plus énergique au Groupe de Contadora" et le prie instamment de persévérer dans ses efforts, en demandant en même temps aux Etats de la région de s'abstenir de tout acte qui puisse aggraver la situation.

L'année dernière, l'Assemblée générale a, une fois encore, adopté par consensus la résolution 39/4 qui, tout en exprimant son appui le plus énergique au Groupe de Contadora et en le priant instamment de persévérer dans ses efforts, demande à chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer ses consultations avec le Groupe de Contadora de sorte que le processus de négociations aboutisse rapidement à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Depuis l'adoption de la résolution 39/4, les membres du Groupe de Contadora se sont résolument employés à créer les bases susceptibles d'instaurer la stabilité politique et la paix tant désirées par tous les peuples de la région. Les travaux du Groupe de Contadora se sont déroulés dans le contexte d'une aggravation des conflits bilatéraux entre les Etats de la région, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/40/737-S/17549), et d'une situation qui n'a cessé de se détériorer.

M. Moushoutas (Chypre)

Nous déplorons que le climat politique pacifique tellement nécessaire au dialogue fasse défaut. La menace et l'emploi de la force, la violence, la subversion, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation et l'intervention étrangères témoignent de la persistance, voire de l'aggravation des tensions et de l'affrontement en Amérique centrale. C'est ainsi qu'en mai dernier le Conseil de sécurité a dû se réunir à la demande du Nicaragua pour débattre de la situation grave créée dans la région et de l'imposition d'un embargo économique contre le Nicaragua par le Gouvernement des Etats-Unis.

Le débat a abouti à l'adoption de la résolution 562 (1985) du Conseil de sécurité qui, entre autres choses, réaffirme le droit inaliénable du Nicaragua et des autres Etats de la sous-région de choisir librement leur système politique, économique et social, à l'abri de toute ingérence ou intervention de l'extérieur. Cette résolution demande en outre à tous les Etats de s'abstenir de toutes mesures politiques ou militaires susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs du Groupe de Contadora. L'appel lancé aux Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua de reprendre le dialogue revêt selon nous une importance particulière. Il est donc regrettable qu'en dépit de l'appel pressant du Conseil de sécurité le dialogue n'ait toujours pas repris. D'après nous, ce n'est pas par la force des armes qu'une solution sera trouvée au problème de l'Amérique centrale, mais par un processus pacifique débouchant sur un règlement politique d'ensemble basé sur la Charte et sur les résolutions et décisions des Nations Unies.

Le dialogue est également nécessaire à l'intérieur des pays en cause. Il doit viser le renforcement des processus démocratiques et l'élimination des maux économiques et sociaux qui sont à l'origine des problèmes de l'Amérique centrale.

Le règlement pacifique des différends qui opposent les Etats d'Amérique centrale est recherché par les Etats du Groupe de Contadora, instrument de médiation authentiquement régional qui s'acquitte de sa mission dans les meilleures traditions de l'Amérique latine. Nous nous félicitons de voir que les propositions du Groupe en vue d'établir un cadre de coexistence et de coopération pour les pays d'Amérique centrale - l'Acte de Contadora - aient été appuyées comme elles le méritent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama, du Venezuela et à ceux du Groupe d'appui, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, de ne ménager aucun effort pour arriver à un règlement négocié des problèmes de l'Amérique centrale. Grâce à leurs initiatives, non seulement nous

M. Moushoutas (Chypre)

avons pu jusqu'ici éviter une grave explosion dans une région névralgique du monde en butte à des dangers et à des ingérences, mais les Nations Unies ont obtenu que le processus de Contadora soit universellement accepté.

Nous savons qu'il n'est pas facile de trouver une solution aux problèmes de l'Amérique centrale. Des efforts diplomatiques soutenus s'imposent si nous voulons que prennent fin la violence ainsi que l'ingérence et l'intervention étrangères. Mais nous savons aussi que tous les Etats de la région ont les mêmes objectifs. La tâche la plus pressante est donc de créer des conditions de paix qui permettent à tous les Etats d'Amérique centrale de réaliser leurs aspirations légitimes, au développement économique et au bien-être social notamment. La destinée et les aspirations communes des peuples d'Amérique centrale et l'obligation qu'ont tous les Etats de ne pas compromettre la paix et la sécurité internationales sont primordiaux; elles doivent passer avant toutes considérations à courte vue.

Le Groupe de Contadora est le mieux armé pour contribuer à la réalisation de ces objectifs primordiaux. Voilà pourquoi nous appuyons de tout coeur les efforts de paix qu'il a entrepris. Nous nous félicitons de la réunion à Madrid des quatre ministres des relations extérieures des pays de Contadora ainsi que de la tenue, ce mois-ci à Luxembourg, de la deuxième réunion entre les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne, les ministres des relations extérieures des membres du Groupe de Contadora et ceux des Etats d'Amérique centrale directement intéressés par le problème.

Les consultations et les négociations visant le règlement pacifique des différends sont un préalable indispensable pour les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. C'est sur elles que se fondent les espoirs des hommes pour préserver le monde du fléau de la guerre.

De même, tous les pays à l'intérieur comme à l'extérieur de la région doivent rigoureusement respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité des Etats de la région; ils doivent observer strictement le principe cardinal en vertu duquel ces Etats ont le droit inaliénable de choisir librement leur propre système politique, économique et social.*

M. THOMPSON-FLORES (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Pour la troisième année consécutive, un point consacré à la situation en Amérique centrale est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

* M. Shah Nawaz (Pakistan), vice-président, assume la présidence.

M. Thompson-Flores (Brésil)

Au cours de cette période, la question a été examinée de manière approfondie, non seulement par l'Assemblée générale, mais aussi par plusieurs autres instances de notre organisation, le Conseil de sécurité notamment. Les questions liées à la région ont par ailleurs été étudiées par les institutions spécialisées du système des Nations Unies et - il convient de le noter - dans le cadre de l'Organisation des Etats américains. Vingt-quatre mois se sont écoulés depuis que cette assemblée a examiné pour la première fois la question dont nous sommes saisis et qui suscite toujours la plus grande attention au sein de la communauté internationale.

A la lecture des documents, un observateur peu averti pourrait penser que le rôle de notre organisation s'est en grande partie limité à servir de forum pour une discussion publique plutôt que d'instrument pour promouvoir la paix dans la région. Cependant, cet état de choses s'explique par le fait que les pays de la région eux-mêmes s'efforcent de trouver une solution pacifique, globale, juste et durable à leurs problèmes régionaux, auxquels nous sommes tous confrontés, mais qui ont pour eux des conséquences directes, graves et immédiates.

Il n'est certes pas facile d'arriver à une solution durable, mais nous avons toutes les raisons de croire que ce pourrait être le cas dans un proche avenir. Tel est le noble objectif du Groupe de Contadora.

J'aimerais parler brièvement des succès, partiels mais néanmoins significatifs, du Groupe de Contadora. Il faut bien dire que, pour une initiative qui ne devait pas durer plus de deux mois à en croire certaines vues exprimées officieusement et parfois même de façon moins officieuse, le Groupe de Contadora a une longévité remarquable. Le secret de cette endurance réside peut-être dans le fait qu'il a pu explorer de manière approfondie les multiples aspects de plusieurs solutions concrètes en vue d'un règlement négocié en Amérique centrale. Les diverses réunions de travail sont allées bien au-delà des simples joutes oratoires. Les idées avancées et débattues se sont inscrites dans le cadre d'une démarche ambitieuse et originale qui a trouvé son expression dans les projets successifs de l'Acte révisé de Contadora.

Encore que des points importants ne soient toujours pas réglés, nous ne jugeons pas inutile de souligner que les efforts du Groupe de Contadora sont toujours caractérisés par le même désir de s'attaquer aux problèmes dans leur ensemble, de passer en revue les multiples solutions possibles et de réduire progressivement les divergences de vues.

M. Thompson-Flores (Brésil)

La confiance - partagée par d'autres délégations - que ma délégation place dans l'action importante du Groupe de Contadora peut être illustrée par la création, cette année, du Groupe d'appui de Contadora. Le Brésil, membre du Groupe d'appui avec l'Argentine, le Pérou et l'Uruguay, pense que cette initiative complémentaire des pays latino-américains, qui vise à suivre de près l'évolution de la situation en Amérique centrale, témoigne d'une marque de confiance qui parle d'elle-même.

Dans le contexte de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une mesure importante que devrait prendre l'Assemblée générale, au cours de cette session, serait de réaffirmer, dans un esprit d'unité, de solidarité et de compromis, son appui aux efforts actuellement déployés en ce qui concerne l'avenir de l'Amérique centrale.

L'appui apporté aux efforts du Groupe de Contadora constitue une nouvelle réaffirmation de l'Assemblée générale du droit à la souveraineté et à l'indépendance politique de tous les pays de l'Amérique centrale, du plein respect des principes du droit international, notamment le principe selon lequel les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, et du principe concernant le devoir des Etats de ne pas intervenir dans des questions relevant de la compétence nationale des Etats. Ces principes sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation des Etats américains.

Qu'il me soit permis de dire, une fois de plus, qu'on doit tenir compte, dans toute tentative faite pour comprendre la crise actuelle en Amérique centrale et y trouver des solutions, des aspects complexes actuels et historiques, dans les domaines social, politique, économique, militaire et diplomatique. De l'avis de ma délégation, cependant, la situation dans la région n'est pas, et ne doit pas devenir, une question s'inscrivant dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest.

Ma délégation est convaincue que la diplomatie ne sera pas subordonnée à l'intransigeance et à l'emploi de la force, mais que la raison et la recherche de solutions pacifiques l'emporteront sur des solutions passionnelles ou manichéennes. Nous sommes prêts à oeuvrer à cette fin.

M. PAZ AGUIRRE (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : L'Uruguay, notamment en sa qualité de pays latino-américain, est profondément préoccupé par la situation qui règne en Amérique centrale et qui a fait de cette région un foyer de tension et la scène d'une violence constante, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

De même, l'Uruguay ressent profondément comme siennes les souffrances et les angoisses éprouvées par les peuples frères de l'Amérique centrale et estime qu'il a la responsabilité morale inéluctable de contribuer, dans toute la mesure de ses possibilités et dans le cadre du strict respect de la souveraineté de ces Etats et du droit à l'autodétermination de ses peuples, à la mise au point d'une solution globale, pacifique, juste et digne - digne, pour toutes les parties intéressées -, des graves problèmes qui assaillent la région.

C'est pour cette raison que le Gouvernement uruguayen s'est associé aux gouvernements de l'Argentine, du Brésil et du Pérou pour constituer le Groupe d'appui du Groupe de Contadora, avec l'intention bien arrêtée d'appuyer les efforts de paix de ce groupe - composé des Gouvernements colombien, mexicain, panaméen et vénézuélien -, dont les efforts visant à parvenir à des formules négociées, qui permettraient d'instaurer une paix stable et consolidée dans la région, sont des plus appréciés.

L'Uruguay estime en effet que l'oeuvre que poursuit Contadora et l'appui que lui apporte le Groupe d'appui traduisent de la façon la plus authentique la volonté politique et la volonté de concertation de l'Amérique latine de traiter, dans leur propre perspective, les problèmes régionaux.

L'Uruguay est donc convaincu que c'est là la voie d'une solution authentique de la crise en Amérique centrale et que seule une unité régionale ferme, à l'appui des efforts de négociations diplomatiques et des actions concrètes entreprises par le Groupe de Contadora, peut assurer la poursuite des objectifs d'indépendance, d'autodétermination, d'égalité juridique, de coexistence pacifique, de justice, de solidarité et d'intégration, auxquels ont toujours aspiré les peuples d'Amérique latine et qui sont les objectifs inéluctables de son destin historique.

Mais l'Uruguay est également convaincu que la responsabilité fondamentale de l'instauration et du renforcement de la paix et de la stabilité politique en Amérique centrale incombe - et ne peut être transférée - aux peuples et aux gouvernements de l'Amérique centrale et est du ressort exclusif de leur compétence souveraine.

M. Paz Aguirre (Uruguay)

C'est sur cette prémisse fondamentale que doit reposer la solution des problèmes de l'Amérique centrale, mais en tenant compte du fait que la persistance de la crise, qui entraîne toujours un risque d'aggravation, peut déboucher sur un conflit généralisé qui affecterait dès lors non seulement les Etats de l'Isthme mais encore toute la région et tout l'hémisphère.

Qui plus est, la persistance de la crise constitue déjà à elle seule une aggravation de la situation qui sape les possibilités de règlement pacifique et global, de même qu'une maladie, en se prolongeant, sape les forces d'un organisme.

Il est donc urgent et indispensable de favoriser les accords entre les pays qui, directement ou indirectement, ont assumé des responsabilités dans les situations critiques existantes, dans leur persistance et leur aggravation, afin d'éviter que, d'une part, le conflit régional ne s'inscrive dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest, faisant ainsi de la région un pion sur l'échiquier international et que, d'autre part, se dissipent définitivement les facteurs actuels et potentiels de mésintelligence et d'affrontement et que soient consolidées en Amérique latine les bases d'une communauté authentique de nations qui, de souche commune, sont appelées non seulement à vivre en paix mais également à réaliser une intégration économique effective, en tant qu'instrument efficace de leur développement économique et social.

Nous disons que les accords entre les parties intéressées devraient être le fruit du dialogue et de la négociation. Ce sont là les moyens que recherche et encourage Contadora et que l'Uruguay appuie résolument.

Dialogue et négociation qui excluraient dès lors la force, laquelle ne sera jamais le moyen idoine par lequel résoudre les conflits.

Dialogue et négociation qui canalisent la recherche de solutions, avec la coopération de tous les Etats, à l'intérieur et en dehors de la région, qui y ont intérêt.

Dialogue et négociation qui permettent de parvenir à un accord équilibré, juste et viable, fondement juridique d'une coexistence harmonieuse de tous les Etats d'Amérique centrale, fondée sur le respect mutuel, la non-ingérence étrangère, la confiance politique et la bonne foi.

M. Paz Aguirre (Uruguay)

Toute solution de cette nature ne peut être obtenue que dans le cadre du respect strict des principes du droit international, notamment des principes de la non-intervention et de l'autodétermination, qui impliquent l'exercice du droit de chaque peuple à élire librement, sans pressions extérieures, le modèle d'organisation politique, économique et sociale qu'il juge le plus approprié pour ses intérêts, par le biais d'institutions représentant la volonté populaire authentique.

A cet égard, l'Uruguay estime que l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale constitue un instrument juridique approprié, dont la conclusion et la signature permettraient de consacrer les engagements politiques fondamentaux qui aboutiraient à cette solution de fond.

L'intervention étrangère ouverte et clandestine, ainsi que le fléau du terrorisme qui doit être éliminé de la région, font obstacle à cette solution. C'est pourquoi il faut s'attaquer également aux causes, qui sont l'injustice sociale, les inégalités économiques et l'exclusion des grandes masses de la population aux avantages minimaux de la civilisation, de la culture et de la participation au processus politique.

Nous rappelons qu'aucune solution réelle ou durable ne peut être conçue sans le respect strict, inconditionnel et effectif des droits de l'homme. Une solution réelle et durable exige également la consolidation et le renforcement de systèmes représentatifs et pluralistes, c'est-à-dire de systèmes véritablement démocratiques dans tous les pays de la région.

La crise en Amérique centrale présente un double aspect politique et économique, et sa gravité exige, comme en sont convenus les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, que l'on progresse simultanément dans le domaine de la pacification et de la détente politique d'une part, et dans la réactivation économique, d'autre part.

Dans le cadre de ces considérations et fidèle à sa tradition de respect de la Charte des Nations Unies ainsi que de ses engagements en tant qu'Etat membre de l'Organisation des Etats américains, l'Uruguay réaffirme qu'il regrette et déplore que le Gouvernement des Etats-Unis ait décrété des sanctions économiques contre le Nicaragua, ce qui affaiblit les efforts de paix du Groupe de Contadora.

De même, nous renouvelons devant cette instance universelle notre appel vigoureux et urgent demandant la reprise du dialogue bilatéral de Manzanillo. Le dialogue entre les hommes, les peuples et les gouvernements est toujours un moyen

M. Paz Aguirre (Uruguay)

civilisé permettant de dissiper les différends. Il n'y a rien à y perdre et tout à y gagner, dans l'intérêt mutuel et, dans ce cas, dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

L'Uruguay, fidèle enfin à son attachement à la paix est fermement résolu, avec d'autres pays frères, à apporter son appui aux efforts déployés par le Groupe de Contadora; une fois de plus, nous lançons un appel pour que ses propositions soient rapidement mises en oeuvre, car nous sommes convaincus que grâce à elles nous pourrions édifier la paix.

M. SHERVANI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Prenant la parole devant le Parlement indien en février 1955 sur la logique du non-alignement - dont le concept était encore en voie d'élaboration - le Premier Ministre Jawaharlal Nehru déclarait :

"Tout pays a le droit de choisir sa propre voie et de la suivre. Nous avons choisi notre voie et nous nous proposons de la suivre, et de la varier quand nous le choisirons et non pas à la suite de la pression ou du diktat d'autrui et nous ne craignons pas qu'un autre pays nous impose sa volonté par des méthodes militaires ou autres. La seule voie pour nous, c'est d'accroître notre propre force, et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Entre-temps, nous voulons être amis avec les autres pays."

Ces simples paroles représentaient - et continuent de représenter - l'essence même du non-alignement. Le Premier Ministre Nehru parlait aux représentants du peuple indien il y a 30 ans. En même temps, ces paroles avaient une pertinence profonde et s'adressaient à une audience beaucoup plus large, en fait au monde entier qui se trouvait en dehors de l'emprise de blocs militaires opposés. Il s'agissait de vérités universelles et durables, transcendant le temps et l'espace, qui sont devenues depuis partie intégrante des principes du non-alignement et des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Les problèmes que nous examinons une fois de plus en cette assemblée ont leur origine essentiellement dans le refus du droit à l'indépendance et au libre choix évoqués par Nehru, et cela dans une partie du monde intensément attachée au nationalisme, à la liberté et à l'indépendance. Des noms comme Simon Bolivar, San Martin, Benito Juarez, Sandino et José Marti reflètent de manière éloquente ce que l'on pourrait appeler l'esprit de l'Amérique latine, l'esprit d'héroïsme, de courage, d'amour-propre, de refus de subir l'humiliation de la main de maîtres étrangers. C'est l'incompatibilité naturelle entre cet esprit et les tentatives

M. Shervani (Inde)

chroniques de puissances extérieures de s'ingérer dans les affaires de la région, liée à des maladies socio-économiques endémiques, qui sont largement responsables de l'instabilité et des conflits qui déchirent aujourd'hui l'Amérique centrale.

Au cours des trois dernières années, la situation en Amérique centrale est devenue un sujet d'attention internationale et de grave préoccupation mondiale; elle figure désormais parmi les principaux foyers de tension du monde. Nous avons commencé à parler de l'Amérique centrale de la même façon et avec autant d'appréhension et de préoccupation que nous le faisons de la Palestine, de la Namibie et de l'apartheid. Cela s'est manifesté au cours du débat général vers le début de la session et dans les déclarations prononcées dans le contexte de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies. Le fait que l'Assemblée examine depuis trois années consécutives ce nouveau point de notre ordre du jour reflète en soi la préoccupation de la communauté internationale au sujet des tensions qui existent en Amérique centrale.

La situation en Amérique centrale figure en bonne place parmi les points importants qui retiennent l'attention du Mouvement des pays non alignés. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à New Delhi en mars 1983, ont noté avec inquiétude la continuation des tensions en Amérique centrale. Plus récemment, à sa Conférence ministérielle de Luanda, le Mouvement a exprimé :

"sa vive inquiétude devant le fait que la situation actuelle en Amérique centrale constitue l'un des principaux foyers de tension sur le plan international."

Les ministres ont également souligné que :

"en dépit des appels constants du Mouvement des pays non alignés et du reste de la communauté internationale et des efforts déployés par le Groupe de Contadora dans la recherche d'un règlement politique négocié, la situation s'est encore détériorée à la suite d'une politique impérialiste d'ingérence et d'intervention qui, s'ajoutant à l'endémicité de la pauvreté et de l'oppression dans la région, représente une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales."

M. Shervani (Inde)

Quand nous examinons la situation en Amérique centrale, nos pensées se tournent inévitablement vers le Groupe de Contadora qui, depuis près de trois ans maintenant, déploie des efforts admirables visant à rétablir la paix dans cette région troublée en mobilisant le génie et la volonté politique de l'Amérique latine elle-même pour résoudre les problèmes affligeant la région. Dès la première réunion sur l'île de Contadora en janvier 1983, cette opération unique a gagné la reconnaissance et l'appui universels. Les réalisations de Contadora n'ont pas été négligeables, notamment le Document des objectifs achevé en septembre 1983, reflétant les principes et les paramètres qui doivent sous-tendre tout règlement politique, et l'Accord de Contadora révisé du 7 septembre 1984, dont la parution a été ostensiblement empêchée au dernier moment. En dépit des obstacles placés sur son chemin, Contadora s'est efforcé avec patience et persévérance, sans se laisser ébranler par l'adversité, à réunir un par un les éléments de la structure d'un règlement. Le représentant du Mexique nous a informés ce matin même des résultats de la réunion des ministres qui s'est tenue à Panama ces deux derniers jours, venant à la suite de négociations prolongées entre les plénipotentiaires des cinq Etats d'Amérique centrale et les pays de Contadora. Bien que l'on puisse exprimer quelque déception devant l'absence de tout accord final, nous avons appris à être patients et nous continuons d'espérer que les laborieux efforts déployés jusqu'ici porteront leurs fruits d'ici peu. Contadora et le Groupe d'appui de Lima, constitué récemment, incarnent les espoirs et les aspirations non seulement des peuples d'Amérique centrale mais de toute l'humanité éprise de paix. Nous avons tous intérêt à les voir couronnés de succès.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport du 9 octobre 1985, il est impérieux que les pays qui ont des intérêts dans la région appuient par des actes le Groupe de Contadora et ses efforts et s'abstiennent de tout acte qui pourrait en entraver l'action.

On aurait pu penser que le fait que, deux années de suite, l'Assemblée générale se soit prononcée par consensus en faveur d'un règlement politique grâce aux efforts du Groupe de Contadora serait de bon augure. L'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 530 (1983) et 562 (1985) constituait un pas dans la même direction. Cependant, malheureusement, la situation sur place dans la région demeure tendue et troublée et la paix reste fragile. Ainsi que le Secrétaire général l'a noté une fois de plus dans son rapport, en dépit des efforts du Groupe

M. Shervani (Inde)

de Contadora, la situation en Amérique centrale s'est dégradée constamment cette année. Huit fois au cours des trois dernières années, le Nicaragua s'est vu obligé de recourir au Conseil de sécurité. Chaque jour, nous apprenons de nouveaux incidents de violence et des violations de frontières. La guerre de correspondance aux Nations Unies accentue l'impression de tension et d'animosité. La paix continue de nous échapper, comme toujours.

Nous nous inquiétons toujours particulièrement des menaces continuelles contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua, pays ami et comme nous non aligné, dont les efforts en vue d'édifier un nouvel avenir pour son peuple ont été entravés à chaque pas. A ce point, je voudrais citer une fois de plus un extrait de la Déclaration de Luanda :

"Les ministres ont condamné l'escalade d'agression, d'attaques militaires et autres actes contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua. A cet égard, ils ont condamné notamment les violations de son espace aérien et de ses eaux territoriales; l'organisation de manoeuvres internationales et autres actes d'intimidation; les menaces de saisie et d'occupation et les bombardements sélectifs du territoire nicaraguayen; l'utilisation de pays voisins comme bases d'agression et la formation de groupes de mercenaires; les actes de sabotage; les attaques aériennes et navales; le minage des principaux ports du pays; et l'imposition de mesures économiques coercitives, y compris un embargo commercial."

Le passage que je viens de lire donne une assez bonne idée du genre de menaces et d'actes de force auxquels a été soumis le Nicaragua, dont le Vice-Ministre des affaires étrangères nous a donné un compte rendu détaillé il y a un instant. Nous avons noté les deux décisions de la Cour internationale de Justice - l'arrêt conservatoire du 10 mai 1984 et le jugement du 26 novembre 1984 - déclarant que la plainte du Nicaragua était recevable. Nous déplorons le recours à des mesures coercitives contre le Nicaragua ainsi que les tentatives ouvertes ou couvertes de s'ingérer dans ses affaires intérieures. En même temps, nous nous félicitons de l'attitude clairvoyante et souple adoptée par le Nicaragua dans les négociations visant à un règlement politique et nous regrettons le fait que, en dépit d'appels internationaux persistants, le dialogue bilatéral entre le Nicaragua et les Etats-Unis demeure rompu. Un tel dialogue pourrait représenter un complément utile aux efforts internationaux en cours.

M. Shervani (Inde)

Sur le plan géographique, mon pays est très éloigné de l'Amérique centrale; des milliers de kilomètres nous séparent. Cependant, la géographie n'est pas un obstacle aux affinités que nous ressentons à l'égard des peuples de cette région troublée, de leurs désirs et aspirations, de leur droit à vivre en paix et à déterminer librement leur propre destin. La paix en Amérique centrale ne saurait reposer sur l'exclusion de tel ou tel Etat du principal courant; personne n'a le droit de s'arroger la prérogative de déterminer ce qui est meilleur pour les autres. Toute paix fondée sur la logique du diktat ne peut être, au mieux, que fragile. Toute paix durable doit reposer au contraire sur les principes de non-ingérence et de non-intervention, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de la coexistence pacifique, ainsi que sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les champions du pluralisme doivent se rappeler que la logique de ce concept, sur le plan international, suppose que l'on accepte une multitude de systèmes politiques et socio-économiques.

Des générations de Centre-américains n'ont pas connu de paix réelle. Les problèmes de pauvreté, de privation et d'ingérence extérieure n'ont abouti qu'aux conflits, à l'instabilité et à la violence. Aujourd'hui que l'attention du monde se concentre sur la région, il existe une réelle possibilité de paix, à condition que l'on veuille bien lui donner une chance. Nous espérons que tous les pays de la région, et en fait tous ceux qui manifestent un intérêt vital pour ses affaires, oeuvreront dans ce sens.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Le problème de l'Amérique centrale que l'Assemblée aborde à nouveau présente des aspects inquiétants et un ensemble d'éléments qui créent une situation que le Secrétaire général, dans le rapport qu'il nous soumet, déclare explosive et fluide. Il est fait état dans ce même document de l'appui croissant que la communauté internationale apporte aux démarches de Contadora, de l'importance que revêt la création du Groupe d'appui, du débat au Conseil de sécurité sur l'embarco commercial imposé au Nicaragua au mois de mai et d'une détérioration continue qui se manifeste par :

"des incidents de frontière, des menaces et des actes d'ingérence étrangère tels que la présence continue d'effectifs militaires étrangers à la région."

(A/40/737, p. 3)

Cette situation avive les préoccupations qu'éprouve l'Amérique latine au sujet du conflit en Amérique centrale et rend encore plus lourde sa responsabilité conjointe. Si cette responsabilité s'exerce par divers moyens et s'affiche de diverses manières, elle n'en est pas moins constante, bien que la région tout entière connaisse aujourd'hui des conditions difficiles qui peuvent déterminer sa propre viabilité politique future.

Aujourd'hui, l'Amérique latine vit sa plus grave crise économique et sociale, qui est en grande partie provoquée par les conditions injustes que lui impose sa dette extérieure et qui se manifeste corrélativement dans toute son ampleur sur la scène politique par suite de l'instabilité qu'entraîne l'accumulation progressive de demandes insatisfaites et de l'impuissance consécutive des institutions de l'Etat débordées par l'effervescence populaire. C'est ainsi que la démocratie en Amérique latine s'édifie opiniâtrement dans un vide international où toute coopération a été interrompue.

En dépit de la gravité de cette situation, l'Amérique latine, libérée de ses anciennes tares politiques, aménage aujourd'hui un espace socialement stable pour cette démocratie et renforce une position internationale notoirement indépendante.

Les efforts déployés par le Groupe de Contadora constituent un exemple de cette nouvelle autonomie ainsi qu'un point de départ fondamental pour le traitement des problèmes de l'Amérique centrale. En effet, Contadora constitue la seule solution diplomatique viable permettant de faire face aux graves tensions qui affectent cette région et d'établir un ordre démocratique, authentique, dans tout l'Isthme.

M. Alzamora (Pérou)

Sa démarche s'inspire essentiellement de considérations d'ordre normatif et pratique : la Charte de notre organisation, qui consacre entre autres principes l'autodétermination, la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, le respect des obligations découlant des traités internationaux ainsi que le règlement pacifique des différends. L'Organisation des Etats américains, pour sa part envisage, à l'article 10 de sa charte fondamentale, l'interdiction de tout type de mesure de coercition visant à s'imposer à la capacité souveraine d'un Etat.

A ces considérations d'ordre normatif vient s'ajouter une considération d'ordre pragmatique qu'il convient de signaler, encore qu'elle soit évidente : le processus diplomatique de Contadora consuitue, en soi, une autre initiative excluant le recours à une guerre régionale et est reconnu pour tel par la communauté mondiale.

Deux facteurs nouveaux sont apparus dans l'état actuel du conflit et de son traitement par Contadora. Tout d'abord, les négociations exhaustives qui ont été menées patiemment ont permis d'aboutir à un document adopté par consensus, figurant dans l'Accord de Contadora dans la version de 1985, qui constitue toujours, en dépit des problèmes apparus depuis un an, la base d'un compromis politique et durable; il s'agit là d'un jalon important, mais des obstacles peuvent se présenter; il est également possible d'apporter des ajustements et des améliorations à cet accord mais on ne peut ni ne doit faire marche arrière. Le deuxième élément nouveau est la création, sur l'initiative du Président de mon pays, du Groupe d'appui de Lima, composé du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Pérou, qui s'est fixé pour tâche d'éviter que l'on ne vienne de l'extérieur contrecarrer les efforts de Contadora, qui s'efforce de créer les conditions externes de nature à insuffler une nouvelle vitalité au Groupe en dépit d'un climat troublé, voire hostile. Grâce à la constitution de ce groupe d'appui, 200 millions de Latino-Américains de plus viennent s'associer ainsi à un processus qui consiste à appuyer et à soutenir les efforts de Contadora.

Ainsi donc, dans l'état actuel du débat sur l'Amérique centrale, nous sommes tout d'abord saisis d'une base indispensable pour tout futur accord général et nous disposons ensuite de la participation de quatre pays qui, avec les cinq nations de l'Amérique centrale et les quatre de Contadora, constitue quantitativement et qualitativement la tentative la plus sérieuse et la plus soutenue de concertation et de consultation diplomatiques qui ait été faite dans la région latino-américaine au cours des dernières décennies.

M. Alzamora (Pérou)

Attachés comme nous le sommes à la cause de la paix et de l'accord en Amérique centrale, nous suivons avec attention les diverses réactions que suscitent pour les pays impliqués dans le processus les propositions des pays auteurs de l'accord, car cette comparaison nous permet d'établir clairement une distinction entre les considérations légitimes de sécurité nationale et d'autres considérations en vertu desquelles on s'efforce, peut-être à l'instigation de l'étranger, d'entraver et de frustrer ce processus de négociation et de conciliation que l'Amérique latine a pour responsabilité élémentaire, si elle veut être conséquente et préserver sa dignité, de faire aller de l'avant.

Car dans cette hypothèse, nous pourrions exiger des superpuissances qu'elles respectent les accords et les solutions arrêtés par les Latino-Américains eux-mêmes ainsi que la non-ingérence dans le processus de réconciliation nationale et régionale que la région a librement engagé sur la voie menant au renforcement de son unité et de son intégration.

C'est pourquoi ceux qui, comme le Pérou, fondent leur politique extérieure sur le respect des objectifs qui sont parfaitement reconnus par la Charte et qui, depuis longtemps, cherchent à éliminer des pratiques reflétant une tendance inquiétante à l'anarchie internationale, ont l'obligation historique de dénoncer les évolutions nouvelles qu'ils jugent particulièrement négatives et dangereuses et qui impliquent le retour à une politique institutionnalisée de subversion contre des régimes légitimes.

L'action unilatérale de coercition, ouverte ou clandestine, menée contre un Etat n'a aucune justification plausible et encore moins celle d'un pharisaïsme moral.

Nous ne reconnaissons à aucun Etat le pouvoir moral d'imposer des normes de conduite internationale. Nous n'acceptons pas que la morale qui est inhérente aux principes de la Charte ainsi qu'aux efforts qui sont menés en fonction de la Charte et non contre elle pour réduire l'écart alarmant qui existe entre les principes d'un comportement civilisé et une conduite internationale hasardeuse.

Ce qui est donc préoccupant, dans ce contexte, c'est qu'en usant plus ou moins au grand jour de la force contre un régime dont la direction ne se conforme pas au diktat d'une recette édictée ex cathedra pour l'hémisphère, on affaiblit dans la pratique le seul effort diplomatique latino-américain qui soit capable de régler les contradictions dont il est évident qu'elles sont enracinées dans la région de

M. Alzamora (Pérou)

l'Amérique centrale et dont les origines ne tiennent pas seulement à la difficulté de coexister entre des régimes d'orientations opposées, mais également à une longue histoire de privations matérielles, institutionnelles et démocratiques.

Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est qu'il est possible qu'en suivant cette démarche on prétende situer au niveau exclusif des superpuissances la faculté de régler, bilatéralement ou unilatéralement, les conflits régionaux dans le tiers monde, ce qui reviendrait à rejeter le système multilatéral de relations internationales, à méconnaître tout ce que représente cette organisation et à liquider à jamais le principe d'autodétermination.

La crise en Amérique centrale acquiert ainsi une portée et une signification universelles car c'est en elle que se jouent - comme dans d'autres crises régionales - des principes et des valeurs fondamentaux pour tous les peuples en développement.

M. Alzamora (Pérou)

Sont en jeu, bien que l'on puisse les entendre de diverses manières, la paix, la liberté, les droits de l'homme et l'injustice; sont en jeu, la non-intervention et l'autodétermination; mais sont également en jeu le pouvoir et la capacité d'une région à régler ses propres problèmes sans ingérence extérieure.

Et cela est fort grave car, dans le monde contemporain, les régions du tiers monde s'efforcent d'échapper au cadre rigide de la fatalité bipolaire, d'éviter les tensions qu'elle suscite et d'édifier avec une détermination plus grande, leurs propres systèmes de sécurité, de coopération et de règlement des conflits.

Le conflit en Amérique centrale est ainsi aggravé du fait de l'erreur profonde commise quant à la perception du caractère général des problèmes de l'Amérique latine et des priorités politiques du continent. C'est faire preuve d'une insistance maladroite que de vouloir inscrire de manière exclusive les conflits qui assaillent aujourd'hui l'Amérique centrale dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest. Seule une perspective hémisphérique plus réaliste permet d'évaluer comme il se doit les obstacles au développement des peuples d'Amérique centrale et d'ouvrir la voie à l'exercice des responsabilités et à la réalisation des tâches que devrait partager la communauté internationale.

Réduire à néant les efforts réalisés par Contadora reviendrait à détruire la confiance que place l'Amérique latine en une action concertée visant à l'accord et à la conciliation et, partant, à détruire les bases d'une coexistence harmonieuse, pacifique et constructive dans l'hémisphère.

A l'unanimité, les peuples latino-américains ont déclaré, et réaffirment aujourd'hui, qu'ils rejettent vigoureusement les théories de ceux qui préconisent une solution militaire du conflit en Amérique centrale. Seule la négociation réaliste et l'accord effectif qui en découlera nous permettra de nous engager sur la voie garantissant de façon authentique à tous les peuples de la région la paix et la sécurité. Cela préserverait en même temps le droit de ces peuples à l'autodétermination et permettrait la mise en place d'une démocratie authentique, fruit conjugué de la liberté et de la justice, où le pluralisme politique et économique assurerait la promotion de l'unité nationale et de la fraternité régionale pour tous les habitants de l'Amérique centrale.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) ; Alors que nous examinons la situation en Amérique centrale, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, exprimer nos condoléances sincères au peuple et au Gouvernement ami de Colombie à l'occasion des événements tragiques qui ont frappé ce pays à la suite de

M. Al-Ansi (Oman)

l'éruption du volcan Nevado del Ruiz, le 13 novembre dernier. Cette tragédie s'est soldée par de lourdes pertes en vies humaines et par l'évacuation d'une partie de la population qui vit dans des conditions extrêmement précaires. Je suis persuadé que le peuple colombien resserrera ses rangs et surmontera cette tragédie qui vient de le frapper.

Nous sommes également persuadés que les peuples de l'Amérique centrale sont parfaitement capables de créer un climat de confiance et les conditions propices au dialogue et à la compréhension afin de contribuer, de manière tangible, à la solution de tous les problèmes qui pourraient compromettre leurs relations fraternelles. Ils sauront oeuvrer au service de la solidarité régionale et ils pourront ainsi surmonter les obstacles sur la voie du progrès du développement nés des conflits, des guerres et de l'ingérence étrangère sous tout prétexte.

Nous avons lu attentivement le rapport du Secrétaire général (document A/40/737-S/17549) en date du 9 octobre 1985 présenté conformément aux résolutions 530 (1983) et 562 (1985) du Conseil de sécurité et de la résolution 39/4 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus lors de la dernière session. Ce rapport, clair et complet, ainsi que les six annexes qui l'accompagnent dressent un tableau précis des efforts déployés par le Secrétaire général et les instances compétentes de l'Organisation des Nations Unies pour appuyer les objectifs du Groupe de Contadora et ceux de l'Amérique centrale afin de parvenir à une solution juste et pacifique et d'instaurer la stabilité et la sécurité pour les pays et les peuples de la région.

Mon pays, qui, dans le cadre de sa politique étrangère, a toujours appuyé les efforts pour la promotion de la coopération et de la solidarité internationales ainsi que la coopération régionale fondée sur la paix, s'intéresse tout particulièrement à la réalisation complète des objectifs de Contadora malgré tous les obstacles dressés sur son chemin. Le dialogue pacifique est le meilleur moyen de répondre aux aspirations des peuples de l'Amérique centrale, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de créer les conditions nécessaires à la coopération régionale entre ces Etats.

Sans aucun doute, les efforts déployés par le Groupe de Contadora et les Etats qui le composent, le Panama, le Venezuela, la Colombie et le Mexique, constituent un exemple à suivre. Le projet d'accord présenté par ces Etats en septembre 1985 et le mémorandum explicatif joint représentent une excellente base qui pourrait être développée pour répondre au désir de toutes les parties directement intéressées.

M. Al-Ansi (Oman)

A cet égard, il importe de faire état de l'important potentiel que représente le Groupe d'appui constitué par le Brésil, le Pérou, l'Uruguay et l'Argentine. Ce groupe peut contribuer à rapprocher les points de vue, en raison de sa profonde compréhension des soucis et des espoirs des peuples des Etats de l'Amérique centrale. Les Etats membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal, et les Etats membres de l'Organisation des Etats américains, peuvent également jouer un rôle important à cet égard.

De notre propre expérience dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe, composé d'Oman, de l'Arabie saoudite, du Koweït, des Emirats arabes unis, du Qatar et de Bahreïn, il ressort que les efforts en faveur de la coopération régionale sont d'une extrême importance, notamment lorsque les pays concernés agissent de bonne foi et qu'ils ont des traditions humaines et culturelles identiques ou proches. Le Conseil de coopération du Golfe, dont la conférence au sommet a pris fin le 6 novembre 1985, est devenu un exemple de l'esprit de solidarité, non seulement au niveau du Golfe et de la péninsule arabe, mais également au niveau national arabe et islamique.

C'est pourquoi nous espérons que les efforts réalisés par le Groupe de Contadora permettront d'atteindre les objectifs souhaités. Nous continuerons d'appuyer ces efforts comme nous l'avons fait dans le passé.

La séance est levée à 13 heures.